



PUIGMAL Daniel, Secrétaire Général
UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE
DDT 10 – CS40769 – 10026 TROYES
Téléphone : 03.25.80.56.77 - Port. : 06.82.30.13.67
Courriel : developpement.durable@unsa.org

Le Secrétaire Général
De l'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE
A
Madame Ségolène ROYAL
Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de
la Mer, chargée des Relations Internationales
sur le Climat (MEEM)

Madame Emmanuelle COSSE
Ministre du Logement et de l'Habitat Durable
(MLHD)
Hôtel de Roquelaure
246, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS CEDEX 7

TROYES, le 6 Avril 2016

Madame la Ministre,

La Fédération UNSa-Développement Durable a saisi en urgence, le 15 mars 2016, M. ROL-TANGUY, Secrétaire Général de vos deux Ministères, par un courrier relatif à la problématique combinant le plan de requalification et le protocole (PPCR) compte-tenu des risques d'inversion de carrière pour des collègues susceptibles d'être reclassés de la catégorie C vers la catégorie B.

Nous déplorons une nouvelle fois l'absence de réponse à notre courrier, qui traduit un grave déficit d'intérêt porté au dialogue social, à moins que nous ne devions y voir une forme de mépris vis-à-vis de notre organisation syndicale, des valeurs réformistes et revendications que nous portons.

Surtout, dans le dossier qui nous préoccupe ici, il y a vraiment urgence à agir ! Alors même que la DGAFP n'a toujours pas annoncé quelles mesures techniques correctrices elle se proposait de mettre en œuvre dans le PPCR pour corriger les dysfonctionnements de rééchelonnement indiciaires qui lui ont été signalés et qui mettent en péril l'intérêt du nombre d'agents à accepter une promotion. La DRH s'obstine à mener tambour battant l'exercice de propositions de promotions en indiquant aux services de procéder «abstraction faite du PPCR» !

Cette précipitation est totalement injustifiée et inadmissible.

En effet, elle va contraindre les services locaux à procéder à des simulations individuelles complexes de reclassement dans un délai très court sans garantie en termes de fiabilité.

Elle va également générer une rupture d'égalité par rapport aux exercices de concertation qui ont eu lieu antérieurement au message de SG/DRH/MGS2 aux services diffusé le 1^{er} avril 2016.

Elle va aussi contraindre des collègues à signer des engagements d'accepter leur éventuelle promotion ou, au contraire, d'y renoncer, sans qu'ils aient été mis à même de prendre pleinement la mesure des conséquences de leur décision.

Enfin, elle va induire deux procédures différentes selon que les collègues seront promus prochainement par la voie de la liste d'aptitude classique ou par celle du plan de requalification. Dans le premier cas, la DRH a garanti aux agents une possibilité de renoncement à l'issue de la CAP. Dans le second, elle oblige les agents à se prononcer au stade de la proposition locale par les services. Un agent qui ne s'est pas prononcé est de fait exclu de toute possibilité de promotion.

En conséquence, l'UNSa-Développement Durable vous demande de donner sans délai les consignes propres à rasséréner les agents concernés par ces exercices de promotion/requalification, au visa des solutions qui seront proposées par la DGAFP pour corriger les erreurs constatées dans les grilles indiciaires produites dans le cadre du PPCR. Il y a donc lieu de différer les exercices de concertation locale, de remontée des propositions et d'examen par les CAP de corps.

Il y a de même lieu de veiller à ce que les agents des services et bureaux RH locaux soient déchargés des exercices de simulations individuelles au profit de la DRH qui dispose préférentiellement des outils pour cet exercice à grande échelle.

Compte-tenu de l'enjeu pour les agents, l'UNSa-Développement Durable fait de ce dossier un cas d'école de votre capacité et votre volonté à mener un dialogue social réel et constructif qui permette de prendre en compte à la fois les préoccupations légitimes des services actuellement à la peine compte-tenu de la pression qu'ils subissent, et celles des agents dont les possibilités exceptionnelles et trop rares de promotion méritent un examen posé, sérieux et complet afin de garantir au mieux leur intérêt.

Dans l'attente de votre réponse.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Secrétaire Général
De l'UNSa Développement Durable



Daniel PUIGMAL